

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 JANVIER 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Demande d'agrément à la
DRAC pour la CPES
d'art dramatique au CRD**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 janvier 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 janvier 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

Avaient donné procuration :

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210128-21-A-01-DE
Date de télétransmission : 29/01/2021
Date de réception préfecture : 29/01/2021

N° DE DOSSIER : 21 A 01

OBJET : DEMANDE D'AGRÉMENT À LA DRAC POUR LE CPES D'ART DRAMATIQUE AU CRD

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Un dossier de demande d'agrément pour la mise en place d'un Cours de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES) en art dramatique associant le CRR de Rueil-Malmaison a été envoyé à la Préfecture d'Île-de-France par la Ville de Saint-Germain-en-Laye en septembre 2019 (en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2018).

Par un courrier en date du 21 juillet 2020, la DRAC d'Île-de-France a demandé des compléments : d'une part une convention avec une école supérieure d'art dramatique et avec le Centre Dramatique National (CDN) de Nanterre-Amandiers ; d'autre part un meilleur équilibre dans les apports du CRD et du CRR à ce cycle, estimés respectivement à 15h (CRD) et 2h (CRR) hebdomadaires.

Le CRD de Saint-Germain-en-Laye a établi les conventions demandées : avec l'École Supérieure de Comédien par l'Alternance (ESCA, Studio-théâtre d'Asnières) et avec le CDN de Nanterre-Amandiers (Conseil Municipal du 17 décembre 2020). Le CRR de Rueil-Malmaison a rehaussé sa participation, sans toutefois qu'un véritable équilibre soit assuré à ce stade, présentant le risque d'un nouveau sursis.

Il est donc proposé de présenter à la DRAC la demande d'agrément d'un CPES d'art dramatique au nom du CRD de Saint-Germain-en-Laye, qui est actuellement en mesure d'assurer totalement l'ensemble de ce cursus.

Afin de préserver la collaboration mise en place avec Rueil-Malmaison, sans qu'elle soit actuellement essentielle à l'instruction du dossier, les enseignements du CRR y figureront à titre optionnel dans un premier temps, laissant ouverte la possibilité ultérieure d'une participation accrue et d'un partenariat pleinement complémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter à la DRAC la demande d'agrément d'un CPES d'art dramatique porté par le CRD de Saint-Germain-en-Laye.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

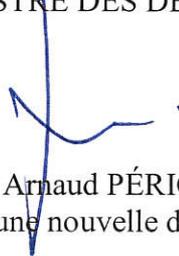
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter à la DRAC la demande d'agrément d'un CPES d'art dramatique porté par le CRD de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye